



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS
RELATIFS À L'ÉLECTION DU 14/10/2021 À LA DIRECTION DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE
DE L'UFR SCIENCES DES TERRITOIRES ET DE LA COMMUNICATION (STC)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.713-1,-1°),

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'UFR STC,

Vu l'arrêté du 14/09/2021 portant organisation de l'élection du 14/10/2021 à la direction du département de géographie de l'UFR STC,

Considérant le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 14/10/2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

Le procès-verbal susvisé fait apparaître les résultats suivants:

(1^{er} tour de scrutin)

Nombre de siège(s) à pourvoir : 1.

Nombre de votants: 13

Nombre de bulletin(s) blanc(s): 7

Nombre de bulletins nuls: 1

Nombre de suffrages valablement exprimés : 5

CANDIDATE	Nombre de voix obtenues
ROSIER Karine	5

→ Election acquise au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue des suffrages exprimés.

ARTICLE 2 :

Est proclamée élue à la direction du département de géographie de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne: Mme Karine ROSIER.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur le site web (entp) de l'Université Bordeaux Montaigne. Il fait également l'objet d'un affichage dans les locaux de l'UFR STC (Bâtiment G, couloir 1^{er} étage].

ARTICLE 4:

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 15 octobre 2021.



Le Président

Lionel LARRE